



**Compte Rendu du Conseil Communautaire
du 19 octobre 2015 à 19h
à la Communauté de Communes**

Etaient présents :

Mesdames Béhotéguy Maïder, Dulin Geneviève, Houet Muriel, Dachary Sabine, Berlan Simone, Altuna Claudine.

Messieurs Bordes Alexandre, Diribarne Lionel, Lamote Jean Baptiste, Laporte Jean François, Dallemane Michel, Cohéré Lucien, Lasserre Jean-François, Montero Bernard, Bussiron Yves, Aimé Thierry, Pons Yves, Saibi Morad.

Excusé(e)s : Dachary Jérôme, Mailharrancin Jean Claude, Oyhenart Joël.

Absents : Duhalde Christophe, Pouyanné Raymond.

Pouvoirs : Larrodé Jean-Pascal à Laporte Jean-François
Pécastaings Philippe à Bussiron Yves

Y assistaient également : Margueritte Florence, Rauzier Stéphanie - Administration de la Communauté de Communes.

Ordre du jour :

1. Réflexion sur le PLUI : Témoignage de Mr Jean Michel DONAPETRY, Maire de ISTURITZ et Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire de la CC du Pays de Hasparren
 2. Etude de programmation sur la restructuration de la cuisine centrale de Bidache : phase préprogramme
 3. Restauration scolaire : révision des prix du prestataire dans le cadre du contrat en cours
 4. Château de Bidache : lancement de l'étude d'assainissement
 5. Tarifs de la Taxe de séjour
 6. Décision Modificative Budgétaire
 7. Gouvernance du Pays Basque
- Questions diverses

1. Réflexion sur le PLUI

Témoignage de Mr Jean Michel DONAPETRY, Maire de ISTURITZ et Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Hasparren

Mme la Présidente, avant de donner la parole à M. Donapétry, rappelle l'intérêt de se poser la question de la réalisation d'un PLUI au regard des Lois Grenelle et donc des révisions en cours ou à venir. Le délai du 31 décembre 2016 est toujours d'actualité pour grenelliser les PLU. Elle insiste sur la nécessité d'une réflexion commune.

M. Donapétry explique que la CC du Pays de Hasparren a avancé sur la réflexion d'un PLUI. La CC est composée de 11 communes dont 5 en PLU, 5 en cartes communales et 1 en RNU. Parmi les PLU, 2 sont en révision, 1 en attente d'un PLUI et 2 à grenelliser malgré les révisions effectuées. Parmi les cartes communales, 2 communes ne souhaitent pas évoluer, 2 sont favorables à un PLUI et 1 hésitante.

Le PLUI permettrait notamment une cohérence réglementaire pour des quartiers implantés sur plusieurs communes. De même, les questions économiques (ZA) et agricoles nécessitent une réflexion commune. Le SCOT intègre bien l'ensemble du périmètre intercommunal dans ses réflexions.

En ce qui concerne le service instructeur, la CC travaille avec celle d'Errobi, sauf la commune de Hasparren qui a mis en place en même temps son propre service instructeur.

Le SCOT accompagne la démarche PLUI sur le territoire. Trois réunions se sont tenues en leur présence.

La CC a délibéré à l'unanimité sur la prise de compétence. Reste à prendre la délibération sur le lancement d'un PLUI et de ses études avant le 31 décembre 2016 afin de maintenir la validité des PLU existants jusqu'en 2019.

Le PLUI peut se faire en plusieurs étapes, avec possibilité de démarrer par une charte de gouvernance et des plans de secteur qui seront ensuite agrégés en PLUI. La Charte de gouvernance est là pour préciser les rôles de chacun : le Conseil Communautaire prescrit le PLUI, l'enquête publique ; le Bureau ou Conférence des Maires définit les orientations stratégiques ; les Conseils Municipaux débattent du PADD, des règles et zonages à mettre en place et donnent leur avis sur le PLUI arrêté. Le PLUI permet d'avoir une réflexion communautaire sur des sujets tels que les équipements, les transports, la pollution, l'assainissement et d'organiser le territoire de manière équilibré.

Coût : 300 000 € estimés dont 80 000 € de l'Etat et 20 000 € de bonus si la décision est prise avant le 31 décembre 2015.

La révision des PLU de Briscous et de Hasparren coûterait 45 000 € à chaque commune.

T. Aimé précise que la nouvelle intercommunalité devra avoir la compétence pour récupérer le PLUI. A défaut, il s'agira d'un PLU pour un regroupement de communes.

Y. Pons précise que le PLU de Sames n'est pas validé et qu'il doit être grenellisé. Il ne souhaite pas réengager sa commune seule dans des études et souhaite s'orienter vers un PLUI.

Pour JM Donapétry, d'après le SCOT, les décisions prises à l'échelle d'une Communauté de Communes en matière d'urbanisme sont plus faciles à expliquer à la population.

S. Berlan s'interroge sur le fond à savoir ce que veulent réellement faire les élus du territoire du Pays de Bidache. Le PLUI peut devenir un outil au service d'un projet.

B. Montéro indique que l'engagement sur un PLUI doit être lié à une véritable volonté, sinon, le territoire restera toujours en attente de ce qui lui est imposé.

L. Diribarne propose de suivre la démarche du Pays de Hasparren en commençant par des plans de secteur, ce qui permettrait de rendre conforme toutes les communes par rapport au Grenelle.

Y. Bussion rappelle qu'il est nécessaire d'utiliser les études existantes (SCOT, NATURA 2000, etc.).

A. Bordes ajoute qu'il faudra les réactualiser.

Mme la Présidente propose que chaque commune en discute en conseil municipal. Sur le principe, Sames, Bardos sont partants. Came est partant s'il y a un projet de territoire, Arancou et Guiche se donnent le temps de la réflexion. Bidache en débattrait en Conseil Municipal.

2. Etude de programmation sur la restructuration de la cuisine centrale de Bidache : phase préprogramme

Mme la Présidente informe que le bureau d'études (BET) ABASGRAM a présenté le diagnostic et un préprogramme lors du dernier bureau. Les élus lui ont rappelé la nécessité d'étudier tous les scénarios possibles, notamment avec rachat éventuel du terrain et de la maison côté ouest, face à la cuisine centrale de Bidache.

A. Bordes demande si la question de la restauration scolaire est étudiée par le Département pour une éventuelle reprise.

Mme la Présidente rappelle que cela supposerait la réalisation de plusieurs cuisines et que cette hypothèse avait été abandonnée. Elle indique aussi que l'outil est en bon état selon le BET.

Les scénarios avec estimation financière seront présentés lors des prochains bureaux et conseil communautaire.

3. Restauration scolaire : révision des prix du prestataire dans le cadre du contrat en cours

Suite à une demande de Scolarest de réviser le prix de la prestation pour la restauration collective, Mme La Présidente rappelle l'article 7 du CCAP (MARC14-002) relatif aux modalités de révision du prix.

Pour la première révision contractuelle, le montant du prix fixé dans le CCAP est ferme.

Pour les deux années suivantes, à chaque 1er juillet, les prix seront révisés par application de la formule suivante :

$$P_n = P_o [0.125 + 0.875(0.70 \frac{ICHTTS2_n}{ICHTTS2_o} + 0.30 \frac{Fsd3_n}{Fsd3_o})]$$

Elle précise aussi que le prix a été augmenté au 1^{er} avril 2015 suite à une augmentation du temps de travail d'un agent de Scolarest, et ceci à la demande de la collectivité. Le calcul de la révision prend donc en compte le nouveau tarif.

	juil-14	avr-15	juil-15
Prix repas	2,11 € HT	2,13 € HT	2,125 € HT
Prix goûter	0,40 € HT	0,40 € HT	0,40 € HT

Au vu du calcul, Mme la Présidente propose de ne pas modifier les prix.

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide de maintenir le tarif à 2.13 € HT pour le repas et 0.40 € HT pour le goûter pour l'année courant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

4. Château de Bidache : lancement de l'étude d'assainissement

Suite à la consultation lancée par délibération du 28 septembre dernier, 4 bureaux d'étude ont déposé une offre : ENVOLIS, MPE, GEDEAU/SCE et AGI Infra.

Après étude du tableau d'analyse comparative des offres, Mme la Présidente propose de retenir l'entreprise la moins disante, ENVOLIS pour un coût de 1100 € HT.

Les élus débattent sur la nécessité de sanitaires.

Mme La présidente propose de réaliser l'étude comme cela avait été prévu par délibération du 28 septembre dernier, et au vu de la faisabilité technique et du devis de réalisation, le conseil pourra se repositionner.

Le conseil communautaire, à la majorité (5 contre - Mmes Dachary, Dulin et Houet, Mrs Aimé et Saibi / 2 abstentions – Mme Berlan et M. Bordes / 13 pour) décide de confier la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'assainissement du château de Bidache à ENVOLIS pour un coût de 1100 € HT, entreprise mieux-disante.

Mme la Présidente en profite pour indiquer au Conseil Communautaire que la Région a décidé lors de sa dernière Commission Permanente de financer la mise en sécurité de la façade donnant sur l'A64 du Château de Guiche. La consultation va donc pouvoir être lancée.

Le Conseil Communautaire demande qu'une relance soit faite par l'avocat de la CCPB en vue de pouvoir accéder et utiliser le Jeu de Paume, et donc de solliciter le représentant de la Famille De Gramont sur ce point.

5. Tarifs de la Taxe de séjour

Suite à la Loi de Finances 2015 et au décret du 31 juillet 2015, M. Lamote explique que la taxe de séjour a évolué.

Les principales modifications concernent :

- la création de nouvelles catégories et nouvelles fourchettes de prix
- l'augmentation de plafond dans certaines catégories
- la création des catégories "Chambres d'hôtes" et " Emplacement de camping-car"
- la modification du régime des exonérations : tous les mineurs, les contrats de travail saisonniers employés sur le territoire, l'hébergement d'urgence ou le relogement temporaire
- le recours à la taxation d'office.

Madame la Présidente propose de revoir, dans le cadre législatif ci-dessus présenté, les tarifs de la taxe de séjour. La dernière actualisation remonte au 1^{er} janvier 2011.

Classement	Tarifs Loi de finances		Tarif actuel	Tarifs votés à appliquer au 1er janvier 2016	<i>dont Taxe additionnelle reversée au Département</i>
	Tarif minimum	Tarif maximum			
Hôtels, résidences de tourisme, meublés 4*	0,65 €	2,25 €	0,65 €	0,70 €	0,06 €

Hôtels, résidences de tourisme, meublés 3*	0,50 €	€	1,50	0,50 €	0,70 €	0,06 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés 2*	0,30 €	€	0,90	0,40 €	0,50 €	0,05 €
Hôtels, résidence de tourisme, meublés 1*, villages de vacances, chambres d'hôtes, aire de camping-car	0,20 €	€	0,75	0,30 €	0,50 €	0,05 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,20 €	€	0,75	0,20 €	0,30 €	0,03 €
Terrains de camping 3, 4 et 5*	0,20 €	€	0,55	€	- 0,30 €	0,03 €
Terrains de camping 1 et 2*		€	0,20	€	- 0,20 €	0,02 €

Période de perception 1er janvier au 31 décembre de l'année

Mode de perception Base déclarative

Taxation d'office

En cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe collectée, Mme la Présidente adressera aux logeurs, aux hôteliers, aux propriétaires et aux intermédiaires mentionnés au II de l'article L.2333-34, une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Faute de régularisation dans le délai de trente jours suivant la notification de cette mise en demeure, un avis de taxation d'office motivé est communiqué au déclarant défaillant trente jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition. Tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0,75% par mois de retard.

Taxation d'office = capacité d'accueil x tarif de la taxe x nombre de nuitées.

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs tels que présentés ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2016.

6. Décision Modificative Budgétaire

Mme La Présidente propose une décision modificative N° 3 sur la section d'investissement du Budget Général de la CCPB :

- l'acquisition de climatiseurs portables pendant l'été 2015, qui devait bénéficier à la crèche, mais qui en définitive ont été installés à l'ALSH. Des devis pour climatiser la crèche ont été sollicités ;
- l'acquisition d'électroménagers pour la tisanerie ;

- l'acquisition d'un coffre-fort pour le bureau du comptable ;
- l'acquisition de petits mobiliers de bureau.

Climatiseurs : besoin en crédits au c/2181 opération 11 à hauteur de 1625 €.

Electroménagers et coffre-fort : besoin en crédits au c/2183 opération 33 à hauteur de 940 €.

Petit mobilier : besoin en crédits au c/2184 opération 33 à hauteur de 760 €.

Les crédits sont pris au c/2183 (Informatique) sans opération pour 1625 € et au c/2315 opération 33 (construction des locaux) pour 1700 €.

La décision modificative n'entraîne pas de changement sur l'équilibre général du budget voté qui restent à 1 260 876.76 €.

7. Gouvernance du Pays Basque

Mme la Présidente souhaite que la Communauté de Communes formule un avis sur le périmètre et la gouvernance Pays Basque.

S. Berlan propose qu'il y ait un bureau préalable au conseil communautaire de façon à opter pour une position commune.

A Bordes s'interroge sur le plan B au modèle de l'EPCI unique proposé.

Les ateliers de travail ont démarré avec la réunion de lancement du 16 octobre dernier. Il est possible d'avoir deux élus par atelier. Mme la Présidente propose de compléter les participations aux ateliers.

Mobilité / transports : G. Dulin et Y. Pons

Politiques culturelles : M. Béhotéguy et M. Houet

Environnement : M.Houet et M.Saïbi

Services à la population : S. Berlan et C. Altuna

Aménagement / Urbanisme : M. Behoteguy, T. Aimé et L. Cohéré

Gouvernance : M. Houet, Y. Bussiron et M.Behoteguy

Finances : A. Bordes, Y. Bussiron et P. Pecastaing

Madame la présidente propose une réunion pour débattre sur le sujet, les conseillers préfèrent attendre le positionnement de chaque commune. L'avis sera formulé lors du conseil communautaire du 23 novembre prochain.

Questions diverses

SDEPA : M. Saïbi participera à la commission départementale pour la CC.

Contrat de territoire : une réunion préparatoire se déroulera le vendredi 23 octobre avec le Département avant la conférence de territoire du 2 novembre.

Collège : comme chaque année le collège mène des actions de sensibilisation auprès des élèves sur les questions de solidarité. Mme la Présidente informe qu'une action pourrait être menée en partenariat avec un enfant handicapé. Elle propose aux élus de se rapprocher du collège.

Etude gouvernance : la participation de la CC s'élève à 1138 €.

La séance est levée à 22h00